

	REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE	Procès-verbal
	Conseil d'Administration du 05 juin 2026	

Etaient présents à la séance :

Monsieur Christian BAGATE, Madame Daninèle FINORE, Madame Anne LEPINE, Madame Juliette PEREZ, Monsieur Jérôme PESCIÑA, Monsieur Michel POIGNONEC, Monsieur Serge TOURNERIE, Madame Catherine FABRE.

Excusés ayant donné procuration :

Madame Maïté CAZAUX représentée par sa suppléante Madame Danièle FINORE
Madame Zeineb LOUNICI ayant donné procuration à Monsieur Jérôme PESCIÑA
Monsieur Jean-Marie TROUCHE ayant donné procuration à Monsieur Christian BAGATE

Étaient absentes :

Monsieur Miloud BELKHEIR

Secrétaire de séance : Monsieur Benjamin Roche-Blandin

La séance est ouverte à 09h30.

M. Pescina, Vice-Président à l'eau et à l'assainissement de Bordeaux Métropole ouvre la séance, accueille les administrateurs et les remercie de leur présence.

Il cède la parole à Monsieur Bagate, doyen de séance, pour présider le conseil d'administration jusqu'à l'élection de son président. Monsieur Bagate remercie les administrateurs pour leur présence, rappelle l'ordre du jour et procède à l'appel des administrateurs.

Le quorum est atteint à l'ouverture

1 Délibération 2026-001 : Election du Président du Conseil d'administration

Un procès-verbal de l'élection du président a été établi en séance et est joint à la délibération.

La candidature de M. Jérôme Pescina aux fonctions de président du conseil d'administration est présentée. A l'issue du premier tour du scrutin, Monsieur Jérôme Pescina ayant obtenu la majorité des suffrages (9 voix) a été élu Président du Conseil d'administration.

Monsieur Jérôme Pescina prend la parole pour remercier les administrateurs de la confiance qu'ils lui ont accordé. Il précise que c'est un honneur mais aussi une responsabilité collective qu'il partage aujourd'hui avec les administrateurs du Conseil d'administration. Que cette nouvelle mandature a une ambition claire : placer l'eau au cœur de son action et en faire une grande cause métropolitaine du mandat.

Il indique que la responsabilité du conseil d'administration est de taille : garantir durablement une eau de qualité et en quantité suffisante pour les habitants de la métropole, pour les activités économiques qui y prospèrent et pour les générations à venir. Atteindre cet objectif suppose de protéger les ressources, de préserver les milieux naturels et d'adapter en profondeur les infrastructures face aux effets du dérèglement climatique et aux évolutions des règles et normes.

La régie de L'Eau Bordeaux Métropole devra prendre des engagements concrets : réduire drastiquement les fuites sur ses réseaux, accélérer la réutilisation des eaux usées, généraliser la récupération des eaux pluviales et faire de chaque goutte une ressource valorisée plutôt que perdue.

Le Conseil d'administration portera donc une ambition forte : faire de son territoire une référence en matière de gestion durable du grand cycle de l'eau, capable d'innover, d'anticiper et de s'adapter. Ce défi nécessitera sans aucun doute une coopération renforcée avec les territoires voisins, à l'échelle de la Gironde notamment, car le cycle de l'eau ignore les limites administratives.

Cette ambition exigera également de la rigueur dans les choix, afin d'investir au bon niveau, au bon moment, et de garantir la pérennité de cette jeune entreprise publique qu'est la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole, en s'appuyant sur la qualité et la compétence de ses équipes. A ce titre, Monsieur Pescina souhaite saluer l'accueil réservé par le Directeur général de la Régie rencontré dès le premier jour de son mandat de vice-président de la métropole.

Enfin, il remercie les administrateurs et leur souhaite un travail collectif exigeant, responsable et résolument novateur.

2 Délibération 2026-002 : Election des Vice-présidents

Un procès-verbal de l'élection des Vice-Présidents a été établi en séance et est joint à la délibération.

La candidature de Monsieur Christian Bagate aux fonctions de premier Vice-Président est présentée. A l'issue du premier tour du scrutin, Monsieur Christian Bagate ayant obtenu la majorité des suffrages (10 voix) a été élu premier Vice-Président du Conseil d'administration.

La candidature aux fonctions de second Vice-Président de Monsieur Michel Poignonec est présentée. A l'issue du premier tour du scrutin, Monsieur Michel Poignonec ayant obtenu la majorité des suffrages (10 voix) a été élu deuxième Vice-Président du Conseil d'administration.

3 Délibération n° 2026-003 : Dispositions dépôts des listes pour l'élection des membres de la CAO

Cette délibération fixe les conditions de dépôts des listes de la commission d'appel d'offres de la Régie de L'Eau Bordeaux Métropole. Cette commission d'appel d'offre comprend six membres, à savoir cinq membres du conseil d'administration désignés en son sein, et son président le Directeur général de la Régie, représentant légal de l'établissement.

A la Régie de L'Eau Bordeaux Métropole, afin de garantir le bon fonctionnement de la CAO qui ne peut siéger en l'absence de quorum, l'élection de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants apparaît nécessaire au sein de cet organe collégial.

Mise au vote,

Approuvée à l'unanimité

4 Délibération n° 2026-004 : Election des membres de la CAO

L'unique liste déposée est composée comme suit :

Membres titulaires :

- Jean-Marie Trouche
- Zeineb Lounici
- Catherine Fabre
- Serge Tournier
- Maité Cazaux

Membres suppléants :

- Jérôme Pescina
- Christian Bagate
- Michel Poignonec
- Juliette Perez
- Miloud Belkheir

A l'issue du premier tour du scrutin, l'unique liste déposée ayant obtenu la majorité absolue des suffrages (10 voix) a été désignée membres de la Commission d'appel d'offres.

5 Délibération n° 2026-005 : Projet de règlement intérieur du conseil d'administration

Il est proposé d'approuver le règlement intérieur du Conseil d'administration dans sa version présentée aux membres du Conseil d'administration.

Mise au vote,

Approuvée à l'unanimité

6 Délibérations n° 2026-006 : Désignation des représentants

Cette délibération propose de désigner au sein du conseil d'administration un membre représentant de la Régie de L'Eau Bordeaux Métropole auprès des organismes suivants :

- Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)
- Agence France Locale (AFL)

Sont désignés après mise au vote à l'unanimité :

- Monsieur Jérôme Pescina en tant que représentant titulaire et Madame Catherine Fabre en tant que représentante suppléante de la Régie de L'Eau Bordeaux Métropole au sein de l'assemblée générale de la FNCCR
- Monsieur Jérôme Pescina en tant que représentant titulaire et Madame Zeineb Lounici en tant que représentante suppléante de la Régie de L'Eau Bordeaux Métropole au sein de l'assemblée générale l'Agence France Locale – Société Territoriale.

7 Délibérations n° 2026-007 : Délégation de pouvoirs du Directeur général

Cette délibération a pour objet d'abroger la délibération 2026-01-06 votée lors du conseil d'administration du 24 février 2026 et d'approuver la délégation de pouvoirs du Directeur général telle que présentée au conseil d'administration.

Mise au vote,
Approuvée à l'unanimité

8 Délibération n° 2026-008 Communication sur les statuts de la Régie

Il est présenté les statuts de la Régie qui fixent, notamment, les principes de fonctionnement de la Régie de L'Eau Bordeaux Métropole, dont Bordeaux Métropole est l'autorité organisatrice.

Le conseil d'administration réuni, prend acte des informations présentées.

9 Dates à retenir

Prochain Conseil d'administration : le 29 juin 2026
Prochaine commission d'appel d'offres : le 6 juillet 2026

Fin de séance

La séance est levée à 10 :15

Bordeaux, le 05 juin 2026

Le Président du conseil d'administration

Le Directeur général

Monsieur Jérôme Pescina



Le secrétaire de séance

Monsieur Vincent Ponzetto



Monsieur Benjamin Roche-Blandin

P.O.
